

Recherches sociographiques



EN COLLABORATION, *Les inégalités socio-économiques et la pauvreté au Québec*

Claude Beauchamps

Volume 8, numéro 1, 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055343ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055343ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Beauchamps, C. (1967). Compte rendu de [EN COLLABORATION, *Les inégalités socio-économiques et la pauvreté au Québec*]. *Recherches sociographiques*, 8(1), 97–99. <https://doi.org/10.7202/055343ar>

les différents articles est sans conséquence étant donné que le lecteur peut se faire lui-même une opinion éclairée à partir des textes originaux.

Il ne peut être question de commenter ici chacun des dix-neuf articles d'intérêt inégal qui constituent l'ouvrage. Le choix des sujets reflète la préoccupation du Comité de rédaction d'aborder les principaux aspects du droit familial et notamment le statut de la femme et la protection de l'enfant. L'autorité dans la famille fait l'objet du plus grand nombre d'articles. Alors que la structure d'autorité tend à se modifier et que l'idéologie démocratique se substitue à l'idéologie patriarcale (Marc-Adélaïde Tremblay et Jocelyne Valois) la jurisprudence évolue lentement et avec beaucoup de prudence. La femme mariée a obtenu dans certains domaines son égalité mais dans d'autres, le mari conserve une prépondérance incontestable. Le Bill 16 aurait-il pu aller plus loin ? (Jean Pineau). Malheureusement on ne trouve nulle part une étude comparée de la stabilité de la famille dans les systèmes juridiques où le mari est reconnu comme étant le chef (par exemple en France et en Italie) et les systèmes où les époux sont parfaitement égaux (Yougoslavie). Ce n'est pourtant qu'en possession de tels renseignements qu'on peut se prononcer en faveur de l'un ou l'autre système.

Une deuxième série d'articles concerne la protection de l'enfant dont la signification est mise en relief par Jeannine Godbout et Normand Plante tandis que Jean Goulet consacre une attention particulière aux restrictions du droit civil qui frappent les enfants naturels.

Une troisième série d'articles est consacrée aux aspects économiques du droit familial : Ernest Caparros traite des régimes matrimoniaux tandis que James O'Reilly et Paul J. Driscoll s'occupent des questions de succession.

La principale critique que l'on peut adresser à cet ensemble d'articles, c'est peut-être le conformisme avec lequel les sujets sont abordés. Il n'y a, par exemple, aucune analyse — sauf quelques mots dans l'introduction — des implications du développement du droit social sur l'évolution de l'image de la famille et les conséquences du côtoiement dans la société contemporaine de deux types de famille : celle du droit social basée sur l'entraide effective et celle du droit civil basée sur le mariage et la filiation légitime.

On n'y trouve pas non plus une analyse des répercussions possibles de la transformation des structures sociales. Le droit de la famille a été élaboré à une époque où le pouvoir politique était détenu dans le Québec par la classe rurale et la classe commerçante, toutes deux préoccupées par la conservation et la transmission du patrimoine familial. Dans les structures nouvelles où la majorité de la population vit au jour le jour et où elle demande au droit social de lui assurer sa sécurité, comment ce droit familial va-t-il évoluer ? Autant de questions qui mériteraient une étude approfondie.

Malgré ces réserves, ce recueil d'articles peut être fortement recommandé à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la famille. La formule interdisciplinaire est excellente et il faut espérer que cette première expérience sera suivie par d'autres du même genre.

Nicolas ZAY

*École de service social,
Université Laval.*

EN COLLABORATION, *Les inégalités socio-économiques et la pauvreté au Québec*. Symposium de Lévis, Le Conseil de bien-être du Québec, 1965, 284 p., miméo.

Cette publication regroupe les conférences et les commentaires prononcés lors du symposium organisé par le Conseil de bien-être du Québec, en septembre 1965, et ayant pour thème général : *Les inégalités socio-économiques et la pauvreté au Québec*. Y figurent aussi les rapports des commissions de travail.

L'objectif principal de ce symposium « était de susciter des échanges de vues entre syndicalistes, universitaires, cadres supérieurs du gouvernement et représentants de quelques autres groupes, dans le but de commencer à définir de façon systématique, ce que doit signifier pour les Québécois, ce que l'on a convenu d'appeler « la guerre à la pauvreté » (p. 1).

Évidemment, *la guerre à la pauvreté* n'a pas toujours la même signification dans ces divers textes. Nous pouvons dégager deux tendances principales. Pour les uns, elle devrait être surtout une série de mesures concrètes, visant à satisfaire des besoins précis. Pour les autres, elle devrait avant tout s'attaquer à l'ensemble du problème, favorisant une transformation des structures sociales.

Le professeur Jacques Dofny écrit que « la pauvreté ne peut se comprendre théoriquement qu'en termes de pouvoir ». Et il ajoute : « C'est en effet bien au-delà des descriptions de la misère qu'il faut aller, comme si celle-ci n'était qu'une relation directe entre l'effort d'un producteur et sa condition matérielle. La pauvreté trouve son explication plus profonde dans le degré de connaissance et de participation aux différents rouages du système social. Ce qui caractérise le pauvre, en termes sociologiques, c'est son faible degré de connaissance et de participation. C'est l'homme qui n'a que peu de prise sur les institutions sociales, économiques et politiques. Déclarer la guerre à la pauvreté, ce n'est pas distribuer de l'argent, même si c'est l'État qui la distribue, c'est démocratiser l'accès aux décisions en sorte que soit réalisée l'adhérence de toute la population aux différents rouages du système social » (p. 18).

Pour le professeur Fernand Dumont, les pauvres de la société industrielle sont avant tout « sans voix, sans représentation sociale ». Après avoir souligné que Michael Harrington aboutit à une constatation semblable à propos des États-Unis (*The Other America*), il poursuit : « Nous touchons ici à la caractéristique essentielle des formes sociologiques nouvelles de la pauvreté. On peut les ramener à un problème de participation sociale. Et en deux sens complémentaires : la participation au progrès social, puisqu'il nous a semblé que les pauvres modernes sont non seulement le déchet du progrès, mais aussi sa rançon ; participation aussi à la définition des objectifs sociaux, puisque le pauvre d'aujourd'hui n'adhère pas, et moins encore que celui d'hier, à des organismes qui pourraient faire entendre sa voix. Être pauvre, c'est non seulement manquer des biens considérés comme essentiels par sa société mais c'est aussi manquer de participation sociale » (p. 259-260).

Le professeur Jacques Saint-Laurent pose au départ que les inégalités économiques et sociales « découlent du fait que, dès leur naissance, les individus n'ont pas tous accès à un capital de même qualité ou de même importance » (p. 245). Il se demande ensuite : « a) de quelle façon on peut augmenter à la naissance les chances qu'a l'individu de se présenter sur cette planète avec la meilleure intelligence et la meilleure santé possible ; b) de quelle façon on peut, par après, augmenter les instruments que les familles ou la société mettent à la disposition des individus pour protéger et développer leur intelligence et leur santé ; c) de quelle façon peut-on répartir ces chances et ces instruments le plus équitablement possible, c'est-à-dire de quelle façon on peut éviter que les cartes soient « paquetées » avant que la partie commence » (p. 246). Pour répondre à ces questions, il s'interroge surtout sur l'éducation et la sécurité de l'emploi.

Il faut encore souligner l'intéressante étude de MM. Louis Savard et Jean-Paul Plante sur « La localisation et l'envergure des inégalités socio-économiques et de la pauvreté au Québec ». Ils ont observé le phénomène à partir de quatre variables : le revenu, le chômage, l'émigration et la scolarité.

Nous trouvons aussi cinq textes sur différentes approches dans la lutte aux inégalités et à la pauvreté : le développement planifié et participant en milieu rural, le réaménagement social et la rénovation physique en milieu urbain, la « sécurité sociale » et autres mesures dites sociales, la démocratisation de l'enseignement et l'éducation permanente, la protection légale contre toute forme d'exploitation ou d'abus.

Je trouve regrettable qu'on ne se soit pas arrêté davantage aux faits, aux diverses manifestations de la pauvreté chez nous. Il est vrai que le phénomène n'a pas encore été étudié à fond. Nous disposons quand même d'un certain matériel : l'enquête des professeurs Fortin et Tremblay, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*, (le professeur Marc Laplante en a résumé certains aspects au cours de ce symposium), les études du B.A.E.Q., l'enquête du professeur Gosselin sur des quartiers défavorisés de Montréal, etc. Et nous attendons le rapport des recherches entreprises par le Conseil de bien-être du Québec en milieu urbain.

Claude BEAUCHAMP

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

Charles BÉDARD, *Le régime juridique des Grands Lacs de l'Amérique du Nord et du Saint-Laurent*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 182 p. Index.

Le droit fluvial international a déjà une littérature très riche. Par ailleurs, le fleuve Saint-Laurent, et tout particulièrement la voie maritime, ont fait l'objet d'études très nombreuses, soit sous l'angle du droit, soit sous l'angle de l'histoire, de la géographie ou de l'économie. Il reste que l'ouvrage de M. Bédard est le bienvenu au moment où le Saint-Laurent, pour ainsi dire, entreprend sa deuxième vie. L'ouverture de la voie maritime, en plus de créer ou d'amplifier les mouvements commerciaux entre les Grands Lacs intérieurs et l'estuaire du Saint-Laurent, a nécessité la mise sur pied d'institutions nouvelles, la conclusion d'ententes, la mise au point de procédures et de mécanismes d'administration, bref l'élaboration d'un droit spécifique nouveau.

C'est l'établissement de ce régime particulier que relate, par une méthode descriptive et chronologique, l'auteur qui y consacre les deux tiers de son texte. Successivement, il décrit la situation juridique du complexe Saint-Laurent - Grands Lacs quant à la frontière canado-américaine, la pêche, la navigation, la canalisation, l'aménagement hydro-électrique, la variation du niveau des eaux, les armements, pour en arriver à décrire, de façon synthétique, la nature juridique des eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent sous l'angle du droit des gens (chapitre 6). Ce faisant, l'auteur loge les éléments étudiés dans les catégories reconnues en droit international : haute mer, eaux territoriales, eaux intérieures, domaine maritime, domaine lacustre. Cette application des notions du droit des gens au cas du Saint-Laurent constitue une contribution nouvelle et intéressante.

L'intérêt de cette première partie du livre de M. Bédard dépasse les préoccupations strictement juridiques. L'histoire du développement progressif du caractère international du boulevard que constitue le Saint-Laurent y est relatée de traité en traité. Des problèmes d'aménagement sont également étudiés ou énoncés, problèmes auxquels des solutions satisfaisantes peuvent difficilement être apportées, faute de traité d'ensemble ; c'est le cas de l'aménagement hydro-électrique, problème-clé, pourtant soumis à un enchevêtrement de législations parallèles. La transposition, au niveau du droit, de problèmes qui touchent à une certaine morale internationale, comme la répartition équitable des eaux, fait aussi l'objet d'une étude qui fournit plusieurs exemples. Par ailleurs, la discrétion de l'auteur sur tout ce qui se rattache aux problèmes de la pollution des eaux traduit les dramatiques carences du droit international et même du droit interne en ce domaine.

Les deux derniers chapitres de l'ouvrage constituent un aide-mémoire dont les éléments avaient déjà été présentés dans le petit livre qu'a publié M. André Patry en 1960 : *Le régime des cours d'eau internationaux*.¹ La situation juridique de certains grands lacs et de

¹ Québec, Les Presses universitaires Laval, 1960, 72 p.